

Monsieur le Conseiller fédéral
Albert Rösti
Chef du DETEC
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Par courrier électronique :
Gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Paudex, le 25 mars 2025

Consultation : Contre-projet indirect (modification de la loi sur l'énergie nucléaire) à l'initiative populaire « De l'électricité pour tous, en tout temps (Stop au blackout) »

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre organisation a examiné avec intérêt l'objet cité en titre, mis en consultation par vos soins. Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre position.

Remarques générales

Le Centre Patronal salue la proposition du Conseil fédéral de lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires dans le cadre du contre-projet indirect à l'initiative « Stop au blackout » impliquant une révision de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu).

Il est vrai que cette proposition contrevient à la volonté du souverain telle qu'exprimée en 2017, lorsqu'il a accepté la révision de la loi sur l'énergie. Cette loi, ainsi que les ordonnances correspondantes, constituaient un changement de paradigme en élaborant une sortie progressive du nucléaire. Toutefois, comme le souligne maintenant le Conseil fédéral, la situation géopolitique a beaucoup évolué depuis. A cet égard, on peut citer l'invasion de l'Ukraine par la Russie ou encore les reconfigurations géopolitiques récentes entre l'UE et les Etats-Unis.

Face à un monde de plus en plus multipolaire où le multilatéralisme ne cesse de reculer, la Suisse doit désormais assurer ses arrières et prendre un nouveau cap. Aujourd'hui, l'approvisionnement énergétique de la Suisse ne semble plus entièrement garanti, en particulier à moyen et long-terme. Or, une pénurie énergétique, ou même une augmentation de son risque de survenue, entraînerait des conséquences graves pour la plupart des acteurs économiques. Dans un monde globalisé, de plus en plus désordonné et où le « chacun pour soi » est érigé en règle d'or, il convient donc pour notre pays de diversifier son *mix* énergétique décarboné. Ce n'est qu'à ce prix que la Suisse pourra garantir un haut niveau de sécurité et de prévisibilité, des facteurs clés pour le maintien de ses bonnes conditions cadres.

Par conséquent, nous saluons le pragmatisme du Conseil fédéral matérialisé par son inflexion sur la question nucléaire, pourtant hautement émotionnelle. A cet égard, nous prenons aussi note que le Conseil fédéral ne souhaite pas renucléariser au pas de charge, mais qu'il entend plutôt laisser la porte ouverte à une éventuelle construction de quelques unités de production,

si la situation l'exige, et de manière proportionnée. Cette approche nuancée paraît sage et avisée.

La proposition de révision législative doit être soutenue mais le Conseil fédéral devra rapidement clarifier certains points

Si l'approche adoptée par le Conseil fédéral est pertinente, il n'en demeure pas moins que plusieurs questions restent aujourd'hui en suspens. Par exemple, est-il encore concevable pour la Suisse de construire de grandes centrales nucléaires composées de plusieurs réacteurs au sein de complexes de plusieurs hectares ? Ou encore, que faire des déchets nucléaires que nous ne pourrions probablement pas éternellement exporter chez nos voisins ?

Face aux oppositions politiques et recours juridiques nombreux qu'on peut raisonnablement attendre, nous estimons qu'il serait plus sage de s'orienter vers de petites structures de production, facilement modulables, voire démontables. En effet, ces structures rencontreraient probablement moins d'opposition et seraient plus rapidement constructibles en comparaison avec une grande centrale de type EPR (dont le temps de construction avoisinerait probablement 10 ans). En outre, elles exigeraient moins de main-d'œuvre spécialisée et produiraient vraisemblablement moins de déchets nucléaires, une question qui demeure très sensible dans l'opinion publique. Au niveau des risques pour l'être humain et l'environnement, il faut aussi souligner qu'un accident sur ces petites structures aurait très probablement moins de conséquences négatives que dans une grande centrale car leurs réacteurs exigeraient moins de combustible. Enfin, les opérateurs financiers de ces petits réacteurs assumeraient un risque bien moins grand que s'ils étaient responsables d'une grande structure (les récents exemples de dérapages financiers français et finlandais sont particulièrement parlants à cet égard).

Par conséquent, il serait souhaitable que le Conseil fédéral élabore rapidement une vision aussi précise que possible des potentiels développements de la filière nucléaire en Suisse. Cette vision devrait en particulier rassurer les grands énergéticiens suisses, dont plusieurs ont déjà fait valoir leur scepticisme quant à un retour de l'énergie nucléaire. En effet, ce seront principalement ces derniers qui devront assumer les coûts et le risque de tout nouvel investissement dans le domaine nucléaire.

Conclusions

Sous réserve des quelques considérations énoncés ci-dessus, nous acceptons la modification législative (modification de la LENU – abrogation de l'article 12a et 106 al. 1^{bis} sans remplacement) proposée ci-dessus.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce qui précède et nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Centre Patronal

Cenni Najy